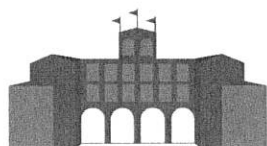


REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Denis DUCIEL
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : dst@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST

DÉCISION N° 2024-01/04

**CONTRAT DE MISE À DISPOSITION D'EMBALLAGES DE GAZ - GAMME SMART
RR0A104 AVEC AIR LIQUIDE**

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que la mise à disposition d'emballages de gaz permet d'assurer l'entretien des biens communaux ;

CONSIDÉRANT que pour assurer cette mise à disposition, il y a lieu de recourir à un prestataire spécialisé ;

CONSIDÉRANT que le marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables avec l'entreprise Air liquide France Industrie sise 6 rue Cognacq Jay à PARIS (75007) pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros HT en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Air liquide France Industrie sise 6 rue Cognacq Jay à PARIS (75007), a fait une proposition de mise à disposition intéressante ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget ;

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 10/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240110-DEC_2024_01

DÉCIDE

Article 1^{er} : La mise à disposition d'emballages de gaz- gamme SMART RR0A104- est confiée à l'entreprise Air liquide France Industrie sise 6 rue Cognacq Jay à PARIS (75007) par l'intermédiaire de son distributeur local : DESCOURS ET CABAUD PACA – Agence de Valréas, sise 52 cours du Berteuil à VALREAS (84600), à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2026 inclus.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 61358 du budget communal, pour un montant de 207.50 € HT par an soit 249 € TTC.

Article 3 : Tout document afférent à ce marché public, notamment le contrat, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.



Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 10 janvier 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture, le 10 JANV. 2024
de la publication sur le site internet de la ville, le 10 JANV. 2024